**CONVENTION**

**PASS’UP Découverte et/ou Pass’UP 48h**

 **REVENDEUR**

***ENTRE,***

## **LA SPL DESTINATION PAYS D’UZÈS PONT DU GARD,** ici dénommée **« l’OT »**

## Place des Grands Jours – 30210 REMOULINS

IMMATRICULATION Atout France : N° IM030180004

Siret : 834 398 729 00014 – Code APE : 7990Z

TVA Intra : FR 37 834 398 729

Tél : +33(0)4 66 22 68 88

partenariat@uzes-pontdugard.com

[www.uzes-pontdugard.com](http://www.uzes-pontdugard.com)

REPRÉSENTÉE PAR : Madame Amandine THIROT en sa qualité de Directrice.

## ***ET,***

La structure :........................................................, ici dénommée **« Revendeur »**

Adresse :

Siret :

APE :

Tél :

Mobile :

Web :

Mail :

REPRÉSENTÉE PAR :

**Préambule :**

Afin de s’inscrire dans une démarche moderne et éco responsable, l’OT est engagé dans une digitalisation de son offre pass. Les objectifs de cette démarche sont :

- rallonger la durée de visite des touristes

- générer une ou plusieurs offres « bon plan »,

- favoriser une dynamique de consommation du territoire et développer les retombées économiques,

- ancrer les pass digitaux dans les nouvelles attentes de consommation.

De ce fait, l’OT commercialise des produits à destination d’une clientèle individuelle, et notamment les ***pass’Up découverte et 48h*** dont il assure la promotion, au sein de ses bureaux d’accueil et sur ses différents supports de communication papier et digitaux.

Les détenteurs du Pass Up Découverte bénéficient de tarifs réduits et cadeaux chez les partenaires membres de l’opération et la découverte de la Destination et de ses prestataires économiques en est ainsi favorisée.

Le Pass Up 48h réunit quant à lui un certain nombre de sites culturels et touristiques qui pourront être visités et identifiés comme sites partenaires du dispositif.

**Objet :** **Revendeur du Pass’Up découverte et/ou du Pass’Up 48h**

L’OT vous propose d’être revendeur du Pass’Up découverte et/ou du Pass’ Up 48h afin d’:

* Enrichir votre relation client en facilitant le séjour de votre clientèle et ainsi répondre à ses attentes.
* Enrichir votre offre : possibilité de développer des opérations commerciales intégrées (prix du Pass intégré dans le prix du séjour)
* Augmenter votre chiffre d’affaires.
* Agir en ambassadeur de la Destination Pays d’Uzès Pont du Gard, participer à sa promotion et favoriser la consommation touristique locale.
1. **Les engagements de l’OT**

L’OT s’engage à mener toutes les actions de promotion et de communication nécessaires pour garantir aux produits une vraie visibilité : conception de support de communication papier et digitaux, actions de promotion, annonces et campagnes de presse. Les canaux de commercialisation des PASS sont : l’OT via ses supports digitaux et au sein de ses bureaux d’accueil de Remoulins et d’Uzès.

**1.1Matériel mis à disposition**

L’OT met à la disposition du revendeur un logiciel spécifique pour la vente et le suivi des achats (Adelya) ainsi que des Pass’ sous forme de cartes physiques (Pass’Up 48h). Il s’engage à accompagner le revendeur à la mise en place du logiciel Adelya pour la vente et les statistiques.

**1.2 Modalité de calcul de reversement**

* Pour chaque vente de Pass Up 48h une commission de 1,50 € TTC sera dûe par l’OT au revendeur
* Pour chaque vente du Pass Up découverte une commission de 1 € TTC sera dûe par l’OT au revendeur

La facturation aura lieu trimestriellement sur la base de l’état des ventes, déduction faîte de la commission.

1. **Les engagements du revendeur**

Il propose à sa clientèle le ou les Pass tout au long de son parcours client : valorisation sur le site internet, présentation lors de la réservation et de son arrivée dans l’établissement.

1. **Durée de validité**

La présente convention prend effet à la date de signature et est conclue pour une durée d’un an, renouvelable tacitement dans la limite de trois ans. A l'issue de cette période, elle ne pourra être renouvelée que sur demande écrite.

1. **Protection des données personnelles**

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s’engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018. Le responsable de traitement est l’OT.

Le revendeur est un sous-traitant autorisé à traiter pour le compte du responsable de traitement les données à caractère personnel nécessaire pour l’utilisation du Pass’Up découverte et/ou 48h.

1. **Résiliation**

Si le revendeur ne respecte pas les obligations résultant de la convention, l’OT se réserve le droit de l’exclure de la liste des revendeurs partenaires de l’opération.

 je m’engage en tant que revendeur du Pass’Up 48h

 je m’engage en tant que revendeur du Pass’Up Découverte

 je m’engage en tant que revendeur du Pass’Up 48h et du Pass’Up Découverte

Fait à ………………………….

Le ………………………………

**Pour la SPL Destination Pays d’Uzès Pont du Gard,**

La Directrice : Madame Amandine THIROT

**Pour le Revendeur,**

Le représentant :